

TRAITEMENT DE LA PR 351 – 24.04

relative à l'objet suivant :

POUR UNE TRANSPARENCE DES PROJECTIONS FISCALES

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

La proposition du Conseil administratif PR 351 – 24.04, votée par votre Conseil le 23 avril 2024, a été envoyée au Conseil d'État, de même qu'à l'Association des communes genevoises (ACG).

Nous vous remettons la réponse reçue de Mme Nathalie FONTANET, Conseillère d'État en charge du Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures, à qui nous avons adressé votre résolution, ainsi que celle de Mme Karine BRUCHEZ et de M. Nicolas DISERENS, respectivement Présidente et Directeur général de l'ACG.

La proposition du Conseil administratif PR 351 – 24.04 est ainsi close.

Gian-Reto AGRAMUNT
Conseiller administratif

Vernier, le 26 août 2024

Annexes mentionnées



04 JUL. 2024



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département des finances, des ressources humaines et des affaires extérieures
La Conseillère d'Etat

DF - SG
Case postale 3860
1211 Genève 3

Monsieur Martin STAUB
Maire de la Ville de Vernier
Case postale 520
1214 Vernier

N/réf. : 2306-2024

Genève, le 2 juillet 2024

Concerne : Proposition du Conseil administratif PR 351 – 24-04 "Pour une transparence des projections fiscales"

Monsieur le Maire,
Cher Monsieur,

En date du 7 mai dernier, vous avez fait parvenir au Conseil d'Etat une proposition de délibération de votre conseil administratif concernant la qualité des prévisions fiscales et le cadre budgétaire des communes. Vous l'avez déposée auprès de votre conseil municipal en nous informant que celui-ci l'avait adopté.

Pour raisons de compétence, le Conseil d'Etat m'a chargée de vous répondre directement.

Vous n'êtes pas sans savoir que je comprends parfaitement vos préoccupations et que je considère aussi que ces questions doivent être examinées attentivement. C'est pourquoi, comme je l'ai annoncé lors de ma récente audition devant la commission des finances et de l'économie de l'association des communes genevoise (ACG) à laquelle vous assistiez aussi, j'ai demandé à l'administration fiscale cantonale (AFC) de prendre un certain nombre de mesures visant à améliorer la qualité des prévisions fiscales.

Tout d'abord, le nombre d'entreprises questionnées sur l'évolution de leur bénéfice a été considérablement augmenté ce qui devrait permettre l'amélioration de la prévision des recettes fiscales des personnes morales. De plus, les contacts directs avec les gros contribuables ont été intensifiés. Ensuite, des échanges ont eu lieu avec tous les cantons latins, ainsi qu'avec Zürich et Bâle-Ville dans le but d'explorer d'autres méthodes de prévisions. Enfin, un mandat externe a été confié à un expert pour identifier des perspectives d'amélioration des méthodes de prévision existantes.

Par ailleurs, la semaine passée, lors de sa session de juin, le Grand Conseil a été saisi d'un projet de loi élaboré par mes services. Quelques jours avant, il avait été présenté au comité de l'ACG par ma collègue Mme Carole-Anne Kast, en charge des communes et par un représentant de mes services.

Ce projet de loi vise à assouplir le cadre budgétaire des communes en les dotant d'une réserve conjoncturelle leur autorisant de présenter des budgets déficitaires à hauteur du solde de celle-ci. Une disposition transitoire permet de rendre ces nouvelles règles déjà effectives pour votre projet de budget 2025, si vous le souhaitez.

Bien entendu, l'ACG sera auditionnée par la commission du Grand Conseil qui traitera de cet objet et pourra effectuer toutes les remarques qui lui paraîtront nécessaires.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Maire, cher Monsieur, mes meilleurs messages.


Nathalie Fontanet

Mairie de Vernier
Mathias Buschbeck
Maire
Case postale 520
1214 Vernier

Carouge, le 29 mai 2024

Concerne : Proposition du Conseil administratif PR 351 - 24. 04 « Pour une transparence des projections fiscales »

Monsieur le Maire,

Votre courrier daté du 7 mai 2024 relatif à l'objet susmentionné nous est bien parvenu et a retenu notre meilleure attention.

Ce sujet a été traité en commission des finances et de l'économie de l'ACG lors de sa séance du 7 mai dernier en présence de la Conseillère d'Etat, Madame Nathalie Fontanet.

Nous vous informons qu'en l'état, celui-ci n'appelle pas de compléments de notre part.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, nos salutations distinguées.



Nicolas Diserens
Directeur général



Karine Bruchez
Présidente